



Le 4 novembre 2020

Chers collègues,

J'espère que vous allez bien, ainsi que vos familles, et que vous êtes en bonne santé.

Alors que nous continuons de lutter contre la pandémie de COVID-19, je voudrais vous assurer une fois de plus que la santé et la sécurité des membres du personnel et des représentants continuent d'être notre priorité numéro un.

De nombreuses mesures ont été prises pour protéger le personnel et les représentants sur le lieu de travail. Ce sont des mesures fortes, des mesures d'ensemble, qui font l'objet d'un suivi régulier. Cela dit, les efforts visant à prévenir la propagation du virus et à atténuer les risques dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies nécessitent la coopération de toutes et de tous.

Des cas de COVID-19 ayant été signalés la semaine dernière au Siège de l'ONU à New York, je tiens à exposer les règles générales que nous avons suivies, et que nous suivrons à l'avenir, si des cas positifs étaient détectés parmi des membres du personnel ou des représentants qui auraient fréquenté les locaux.

Si nous recevons des informations selon lesquelles des membres du personnel ou des représentants auprès de l'Organisation ont été testés positifs à la COVID-19 et pourraient avoir été dans les locaux de l'Organisation le ou les jours précédant le diagnostic, le Service médical de l'ONU s'emploiera immédiatement à rechercher les personnes avec lesquelles ils auraient pu être en contact pour les faire tester et leur apporter toute l'aide voulue. Tous les membres du personnel et les représentants qui se seraient trouvés, dans les locaux de l'ONU, à proximité de la ou des personnes infectées bénéficieront de conseils médicaux et d'un test PCR dans le cadre du programme de dépistage du Siège. Si nécessaire, il sera recommandé que les réunions en présentiel soient suspendues jusqu'à ce que l'on sache combien de personnes ont pu être exposées.

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, nous avons enregistré 5 660 cas de COVID-19 confirmés en laboratoire parmi les effectifs civils et militaires du système des Nations Unies et leurs personnes à charge, tous lieux d'affectation et tous sites confondus. Des mesures médicales et des mesures d'accompagnement ont été mises en place pour protéger notre personnel sur le terrain alors qu'il poursuit l'action essentielle de l'Organisation. À ce jour, nous avons enregistré 132 cas de COVID-19 confirmés en laboratoire parmi les membres du personnel à New York et leurs personnes à charge. Aucun des membres du personnel ne s'était trouvé dans les locaux pendant la période de contagion et ne pouvait donc avoir infecté d'autres personnes sur le lieu de travail. Nous n'avons donc aucun cas de transmission sur le lieu de travail à New York.

À tous les fonctionnaires de l'Organisation
des Nations Unies basés à New York

Dans le cadre de notre plan de retour dans les locaux, une série de protocoles de nettoyage a été mise en place dans le complexe du Siège afin de garantir des normes d'hygiène strictes. Ces mesures comprennent le nettoyage régulier de tous les espaces du bâtiment, le nettoyage et la désinfection quotidienne des surfaces fréquemment touchées et la mise à disposition de désinfectants pour les mains à chaque étage et dans les espaces communs, ainsi que le nettoyage et la désinfection des salles de conférence et des cabines d'interprétation, y compris les écouteurs et autres équipements avant et après leur utilisation. Le système de ventilation a été reconfiguré pour assurer le maximum d'entrée d'air frais possible, et pour accroître la circulation de l'air. Sont ainsi prévues des périodes prolongées de « rinçage » du système de chauffage, de ventilation et de climatisation deux fois par jour et l'installation d'une capacité de filtrage supplémentaire. Les principales portes d'entrée/sortie et les portes des couloirs seront toujours ouvertes (sous réserve de restrictions en matière d'incendie et de sécurité). Dans la mesure du possible, une signalétique a été apposée dans les zones ou les couloirs les plus vastes pour réguler le passage.

Nous continuerons d'évaluer toutes les demandes de réunion en présentiel et de suivre les conseils médicaux afin de réduire au minimum les risques éventuels pour tous les participants. Il est de notre responsabilité individuelle et collective de respecter les procédures d'atténuation des risques et de les faire appliquer. Pour les réunions qui se déroulent dans les locaux, et afin de réduire le plus possible les risques associés aux rassemblements en intérieur, tous les membres du personnel et les représentants sont tenus de porter un masque à tout moment lorsqu'ils se trouvent dans les espaces publics et les espaces communs, ainsi que de respecter les mesures de distanciation physique afin de se protéger et de protéger les autres autant faire se peut.

En outre, en scannant leur carte d'identité des Nations Unies valide à l'entrée des locaux du Siège de l'Organisation, les membres du personnel et les représentants confirment:

- ne pas avoir eu de symptôme évocateur de la COVID-19 au cours des 14 derniers jours;
- ne pas avoir été testés positifs à la COVID-19 au cours des 14 derniers jours;
- ne pas avoir eu de contact étroit avec un cas confirmé ou suspecté de COVID-19 au cours des 14 derniers jours.

Alors que s'annonce la saison de la grippe, il importe encore davantage de rester vigilant et de se protéger, de protéger nos communautés et de se protéger les uns les autres. Les symptômes de la grippe et ceux de la COVID-19 se rejoignent: fièvre, frissons, toux, fatigue et douleurs musculaires. Les deux pathologies présentent un risque sanitaire. Il est conseillé à toute personne qui présente des symptômes, qui se sent mal ou qui a été en contact avec des personnes symptomatiques de rester chez elle et de ne se rendre dans les locaux qu'une fois que son médecin traitant aura confirmé qu'elle peut le faire sans risques pour sa santé et celle d'autrui.

Il est conseillé à toute personne qui commence à se sentir mal et qui présente des symptômes évocateurs de la grippe ou de la COVID-19 alors qu'elle se trouve dans les locaux de l'Organisation, de retourner immédiatement chez elle, de s'isoler conformément aux normes locales et de consulter son médecin traitant. Les membres du personnel et les représentants sont invités à contacter le service d'assistance téléphonique de l'ONU dédié à la COVID-19 (212 963 9999) pour obtenir de l'aide.

Pour passer un test de dépistage pour la COVID-19, veuillez contacter la clinique du Siège de l'ONU (212 963 7090 ou à l'adresse unhqclinic@un.org) ou la Division de la gestion des soins et de la sécurité et de la santé au travail à l'adresse osh@un.org. Toutes ces communications seront traitées dans la plus stricte confidentialité et dans le respect de la vie privée. Grâce aux capacités mobiles de dépistage qu'elle a mises en place, la Division peut faire effectuer des prélèvements à domicile, dont les résultats parviennent généralement dans un délai de 48 à 72 heures. Ces services sont proposés aux membres du personnel et aux représentants, ainsi qu'aux membres de leur famille. Il existe aussi des sites de dépistage ouverts au public.

Je vous remercie de votre soutien et de la souplesse dont vous continuez de faire preuve en ces temps difficiles alors que nous nous efforçons ensemble d'assurer la sécurité et le bien-être de toutes et de tous.

Bien cordialement,

Bien à vous, très amicalement


António Guterres